

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt cinq mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Capucine Faivre, Maire.

Etaient présents : Daniel LEHLEYDER, Isabelle BELLY, Jean-Paul VEAUDEQUIN, Sandrine FLEURAT, Maxime CRÉPIN, Madame Claude FAUCHER, Madame Annette HARZO, Philippe SARRAUSTE, François GASPARD, Guy Antoine de LA ROCHEFOUCAULD

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame Claude FAUCHER, Monsieur Daniel LEHLEYDER ont été élus secrétaires de séance.

Préalable : Madame Faivre demande une minute de silence à la mémoire de Monsieur Gérard Claudel.

Maire d'Ennery de 1960 à 2008

Conseiller général du canton du Sausseron,

Mais surtout fondateur du Parc Naturel régional du Vexin, dont il fut le président de 1995 à 2001.

Surnommé le « menhir », il incarnait pleinement à travers son action cette devise qui demeure celle de notre Parc Naturel Régional « Développer en protégeant, protéger en développant, sans que l'un ne se fasse au détriment de l'autre. ».

A nous désormais de continuer à faire vivre ces principes.

Madame le maire demande au conseil municipal de bien vouloir approuver le compte rendu de la réunion du 15 février dernier. Le conseil l'adopte à l'unanimité.

Elle demande ensuite si des questions diverses sont à ajouter à l'ordre du jour : Monsieur Jean Paul Veaudequin souhaite annoncer les actions de la semaine à venir, Monsieur Daniel Lehleyder souhaite faire un point sur le SMIRTOM.

Budgets, Eau Potable & Assainissement :

EAU

Pour les dépenses d'exploitation, c'est-à-dire de dépenses de fonctionnement

Lors du vote du budget prévisionnel de l'eau en juillet, Mme le Maire indique que 146 122€ de crédits aient été inscrits en dépenses d'exploitation.

Elle précise que nous avons réalisé 133 142€ de dépenses. Cette différence de plus 10 000€ s'explique principalement par le fait que nous n'ayons pas eu à mobiliser les crédits inscrits en dépenses imprévues.

Mme le Maire rappelle que 146 122€ avaient été inscrits en recettes d'exploitation. Nous avons réalisé 161 549€, ce qui fait un excédent de 28 407€, lié vraisemblablement à une consommation d'eau plus importante du fait du confinement et à l'augmentation du tarif de l'eau.

En investissement

Mme le Maire précise que 71 558€ ont été inscrits en dépenses d'investissement. Seuls 1931€ d'investissement ont été réalisés.

En recettes, 71 558€ de recettes ont été inscrites, dont 55 306€ proviennent d'un excédent reporté d'année en année. Les recettes escomptées ont bien été perçues puisque les recettes réalisées s'élèvent à 71 557€.

ASSAINISSEMENT

Mme le Maire rappelle que pour les dépenses d'exploitation, le conseil municipal avait inscrit 92 713€. Nous avons réalisé 91 222€. Soit une dépense quasi-totale de nos crédits.

Pour les recettes d'exploitation, nous avons inscrit 92 713€. Nous avons dépensés 101 416€, soit 10 194€ de plus.

Cet écart s'explique car il y a un report de l'excédent des exercices précédents.

Pour l'investissement, Mme le Maire rappelle qu'en dépenses, nous avons prévu 223 077€. Nous avons réalisé 50 185€. Cet écart s'explique de nouveau par le report d'un excédent qui permet de financer une partie des travaux d'assainissement.

De même en recettes : nous avons inscrits 223 077€ de prévisions de recettes. Nous avons réalisé 205 823€. Cette différence s'explique par le fait que nous sommes dans l'attente du versement de subventions (14 000€ de l'Agence de l'eau et 13 000€ auprès du Conseil départemental.).

La présidence du conseil municipal est laissée à Monsieur Lehleyder pour le vote des comptes administratifs.

Ces deux comptes administratifs sont adoptés à l'unanimité.

I. Vote des comptes de gestion 2020 : eau et assainissement

De même, Madame le Maire propose de délibérer pour adopter les comptes de gestion. Cette délibération permet d'indiquer que nous sommes bien d'accord avec les chiffres et les montants qui nous sont communiqués par la Trésorerie.

Pour l'eau : ils indiquent bien que nous avons un excédent de fonctionnement de 28 407€ en fonctionnement et de 69 625€ en investissement.

Pour l'assainissement : ils indiquent bien un excédent de 10 194€ en fonctionnement et 155 008€ en investissement.

Les Comptes de Gestion 2020 sont adoptés à l'unanimité.

II. Vote des budgets 2021 eau et assainissement

EAU

Madame le Maire propose d'examiner un budget construit comme suit :

En dépenses d'exploitation.

- 39 950€ en charge à caractère général
- 11 600€ sur les atténuations de produits, c'est-à-dire les redevances pour l'agence de l'eau notamment.
- 98 610€ en autres charges de gestion courante. Ce poste est en forte hausse, doublement quasiment. La trésorerie nous a indiqué que nous devons rattraper deux années de non-versement de la part communale du budget de l'eau. (article 658-36000€)

- Ainsi, pour équilibrer le budget nos dépenses imprévues sont très faibles : 6€ au lieu de 9000€ les années précédentes.
- Le total des dépenses d'exploitations s'élève donc à 161 907€, en hausse d'environ 30 000€ par rapport à 2020.
- Les recettes s'élèvent à 161 907€, dont 133 500€ proviennent de la consommation d'eau, et 28 407 issues de l'excédent antérieur reporté.

En investissement :

- Madame le Maire propose d'inscrire 15 000€ de frais d'étude, afin d'auditer le mode de gestion de l'eau.
- 25 000€ liés aux immobilisations corporelles
- 35 000€ affectés aux installations matérielles et aux outils d'exploitation.
- 6366€ en dépenses imprévues.

Mme le Maire propose d'inscrire en dépenses et en recettes 81 366€.

Le budget de l'eau est adopté à l'unanimité.

L'affectation du résultat est adoptée à l'unanimité.

ASSAINISSEMENT

Madame le Maire propose d'examiner un budget construit comme suit :

En dépenses d'exploitation :

64 000€ de charges de gestion courante

22 446€ de dotation aux amortissements (Ce sont des charges calculées ou non décaissables qui n'ont aucune conséquence sur la trésorerie. C'est la traduction de la répartition du coût d'acquisition ou de production des immobilisations sur la durée d'utilisation du bien, des pertes de valeurs constatées et de risques et charges subis).

4500€ pour les redevances de l'Agence de l'Eau

2848€ en dépenses imprévues

Soit un total : de 94 794€, en hausse de 2000€ par rapport au BP de 2020.

En recettes d'exploitation :

84 600€ liés à la consommation d'eau

10 194€ liés à l'excédent antérieur reporté

Soit un total : de 94 794€ en recettes

En dépenses d'investissement :

135 000€ liés aux travaux d'assainissement

60 000€ liés aux frais d'études

2150€ en remboursement d'emprunt

Soit un total de 197 454 €

En recettes d'investissement

155 008€ d'excédent

22 446€ liées à des redevances d'exploitation.

20 000€ de subvention

Soit un total de 197 454 €

Le budget de l'assainissement est adopté à l'unanimité.

L'affectation du Résultat est adoptée à l'unanimité.

Mme le Maire informe qu'un point sur les travaux d'assainissement aura lieu en mairie avec les acteurs concernés (Agence de l'Eau, Suez, AMO, Conseil départemental, ...) le 1er avril, que la volonté de la commune est dans un premier temps de résoudre les points les plus problématiques. (secteur de la Vieille

charrière des bois et du cœur du bourg). Ce sujet pourra faire l'objet d'une présentation lors d'un prochain conseil municipal.

III. Délibérations

Prix de l'eau potable :

Madame le Maire rappelle la délibération n°2020-07-15 du 7 juillet 2020 concernant le changement du tarif de l'eau.

Il avait été décidé d'augmenter de 0.10cts d'euro le prix de l'eau et les différentes tranches également. Passage de 1,2€ à 1,3€. Elle propose au conseil d'augmenter le tarif de l'eau (0.05cts) dans une moindre mesure, afin de maintenir une bonne gestion de ce budget.

Monsieur de la Rochefoucauld demande si cet ajustement du coût de l'eau ne devrait pas être décidé à l'issue de l'audit.

Madame le Maire explique que l'audit a un but plus large (relevés de compteurs, renouvellement des composants obsolètes, entretien des installations liées à l'eau, fréquence des fuites, ancienneté du réseau...). le souhait est plutôt de faire un état des lieux dans le cadre d'une gestion à long-terme.

Monsieur Veauquin liste et explique les interventions majeures qui ont été effectuées dans les 3 derniers mois, et leur impact financier pour la commune.

La délibération sur le prix du mètre cube d'eau potable est adoptée à l'unanimité.

Madame HARZO fait un aparté à propos du tarif du mètre cube assaini, qui n'est pas identique dans tout le village. Madame Faivre explique que l'assainissement n'est pas uniforme dans le village, d'où ces écarts de prix. Certaines habitations ne sont en effet pas raccordées au réseau d'assainissement collectif.

Mme Faucher demande que les factures d'eau soient mieux expliquées, Mme le Maire indique qu'un point peut être dans un Roche Info ou que la mairie répond aux questions.

Contrat Territorial « Eau et Climat » avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie :

Nous souscrivons à ce contrat territorial, qui coûte à la commune 100 € par an, ce contrat étant un engagement pour l'adaptation au changement climatique dans le domaine de l'eau. Ceci nous permet d'être mieux subventionné et nous engage à être vertueux en matière de préservation de la ressource en eau. Cet engagement n'est pas contraignant.

Demande de Subvention au titre de la DETR :

Nos demandes de subvention doivent être déposées avant le 12 Avril, le montant de nos recettes ne nous étant pas parvenues à ce jour de la part de la Trésorerie, Mme le Maire indique qu'elle souhaite évoquer le principe d'une demande de subvention sur les projets suivants, déjà évoqué lors des précédents conseils municipaux.

Les demandes de subventions concernent une demande groupée de rénovation des bâtiments communaux, avec les projets suivants :

- Pose du double vitrage sur le bâtiment du « Grenier à Sel » ainsi qu'une partie des volets.
- Réfection et isolation des combles de la boulangerie, engagement pris par l'équipe municipale précédente.
- Travaux sur le bâtiment de « La Poste », afin de le transformer, pour le rez de chaussée en local commercial, pour l'étage en appartement habitable.

Le coût de ces opérations est de l'ordre de 180 000 Euros TTC, la subvention prévue est de 45%.

La demande est approuvée à l'unanimité

Demande de subvention au titre d'aide aux communes par le conseil départemental :

Nous allons déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil départemental pour la réfection de la Vieille charrière de Gasny, cette rue est détériorée et nécessite une réfection, ces travaux sont subventionnables à hauteur de 30.5%.

La demande de subvention est adoptée à l'unanimité.

Demande de subvention auprès du PNR :

Le mur du terrain du Grimpereau est en mauvais état, il est nécessaire de la rénover et le PNR subventionne cette dépense à 50% et le département à 20%, donc le reste à charge pour la commune sera minime. Ce projet concerne le mur côté parking. la réfection simultanée des deux murs étant trop onéreuse.

La demande de subvention est adoptée à l'unanimité.

Un deuxième dossier sera aussi déposé pour un aménagement paysager cela concerne l'achat de bancs, de bacs à oranger, et de stationnements vélos, subventionnables à 23%.

Mme le Maire informe que nous faisons également chiffrer les travaux pour préserver l'église des inondations.

Décision du conseil municipal sur le financement de l'école suite à l'annonce d'une fermeture de classe par l'Education Nationale le mardi 02 mars

Mme le Maire indique qu'il a y eu une forte baisse du nombre d'élèves. 90 élèves en 2016, 60 en 2020. Depuis 3 ans, l'Education nationale informe de cette fermeture de classe qui aurait du avoir lieu en septembre 2020 mais a été repoussée en raison du confinement et de la crise sanitaire.

La fermeture de classe a été annoncée officiellement le 2 mars.

La baisse des effectifs crée un problème de financement du Sigel, qui gère le périscolaire. Mme le Maire indique que la participation des communes membres ne peut pas être augmentée de trop, au risque que les enfants soient inscrits ailleurs si nous sommes trop éloignés des moyennes départementales des coûts. La commune assume seule environ 30 000€ de dépenses de fonctionnement liée à l'école, ce qui n'est malheureusement pas suffisant pour l'avenir. En effet, malgré la baisse du nombre d'élèves, les besoin en encadrement par exemple demeurent identiques.

M. de La Rochefoucauld indique qu'il faut espérer que cette baisse soit contextuelle.

M. Crépin rappelle que de nombreuses familles partent des agglomérations pour la campagne et que nous pourrions en profiter.

Mme le Maire précise que même si la baisse est forte, 60 enfants fréquentent encore l'école, ce nombre est équivalent à de nombreuses autres écoles du Vexin, Vétheuil par exemple.

La composition des classes sera connue en juin, il y aura deux classes à triple niveaux et une classe à double niveau.

Elle demande au Conseil municipal son accord pour construire un budget sur la base d'une annulation de recette d'environ 10 000€.

Le conseil donne son accord sur la démarche afin de mettre le Syndicat Périscolaire à l'équilibre, dans l'objectif de préserver notre école.

IV. AFFAIRES DIVERSES

Actions de la semaine à venir :

Monsieur Veauquin explique que, la semaine prochaine (du 29 Mars au 2 Avril), seront effectués :

- Taille des tilleuls
- Finalisation de la pose de Fibre Optique route d'Haute Isle entre l'école et le cabinet comptable.

Recouvrement des impayés d'eau :

Mme le Maire informe que sur l'année 2019, 19 500€ de factures d'eau de particuliers restaient impayés. Après diverses actions de relance (courriers, rdv,...) 15 000 Euros ont été récupérés à ce jour. Les actions sont en cours afin de récupérer les 4 500 Euros restants dus. Pour les personnes en difficultés des aides sont disponibles.

Distinctions :

La commune de La Roche Guyon a reçu « La Marianne du Civisme », au regard du taux de participation (78%) aux dernières élections municipales, au regard du début du contexte sanitaire (15 Mars).

La commune a également reçu « Une Etoile Michelin » au « Guide Vert », correspondant à l'attractivité touristique.

Autres sujets :

Sous la Halle de la Mairie, a été installé un projet d'exposition pour et par l'école, affichant les dessins des enfants dans le cadre d'un projet en partenariat avec le Château.

Madame Faivre indique qu'elle a signé l'arrêté municipal, pour être en conformité avec les règles de circulation établies le weekend dans la rue du Docteur Duval, identiques à celles de l'an passée. Les horaires de travail de l'Asvp et de l'Atsem ont été modifiés afin que l'Asvp puisse travailler les samedis et dimanches, et être remplacée par l'Atsem un jour par semaine pour accompagner les enfants dans le bus. Ce système sera mis en place en fonction des contraintes liées à la crise sanitaire.

Madame Fleurat signale que des chasseurs ont été vus cette semaine, chassant dans la réserve et aux abords de chemins de randonnée. Elle demande que nous ayions des contacts au niveau des associations de chasse, ainsi qu'auprès des gardes fédéraux, afin de bien connaître les règles, dates et territoires dans lesquels la chasse est autorisée au delà de la date de fermeture Nationale.

SMIRTOM :

Monsieur Lehleyder explique que dans la redevance « ordures ménagères » que paie annuellement chacun des guyonnais, figure une taxe nommée TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes).

Cette taxe tendant à augmenter chaque année, voici quelques pistes qui sont dans les mains de chacun afin d'en minorer l'effet :

- Projet de Compostage, présenté le 15 février par Madame Belly. Le compostage peut éviter au 3 Intercommunalités du Vexin un tonnage estimé à 400 Tonnes. Ceci implique une baisse de nos factures.
- Les encombrants : chacun d'entre nous met devant sa porte des ferrailles, qui sont récupérées par « on ne sait qui », qui revend ces produits. Le fait de déposer ces ferrailles en déchetterie permet à la déchetterie de valoriser ces ferrailles, et ainsi contribue à faire baisser notre redevance annuelle. Ceci est également vrai pour les cartons secs.

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil Municipal est déclaré clos à 20h10.

Le Maire,
Capucine Faivre

